



ALLIANCE DES FORCES DE PROGRES

Le Parti de l'espoir et de l'action

Adresse : Sacré Cœur 1 - Villa N° 8308 – Dakar – Sénégal

Tél. : 33 869 75 95 - Fax : 33 824 39 00

E-Mail : afp.net@orange.sn – Site Web : www.afp-senegal.org

CIRCULAIRE N° 30

Le Bureau politique de l'AFP a consacré sa dernière réunion, le lundi 10 mars 2014, au dossier de la préparation des prochaines élections locales prévues pour le 29 juin 2014.

A la mesure des enjeux liés à ces élections et en raison de l'importance des réformes contenues dans la loi portant Acte III de la Décentralisation, les futurs élus seront appelés à jouer un rôle central dans le processus de démocratisation avancée du développement local et, partant, dans la mise en œuvre du Plan pour un Sénégal Emergent (PSE).

Ce Plan, proposé au peuple sénégalais par le Président Macky Sall, a reçu, par delà l'adhésion de nos compatriotes, un soutien massif et concret des bailleurs de fonds extérieurs, de nos partenaires au développement et de la communauté internationale.

L'AFP est un parti majeur, qui a démontré la preuve de sa maturité, de son organisation méthodique et de sa représentativité propre sur l'échiquier politique national.

Encore une fois, elle doit suivre la logique de ses ambitions légitimes en matière électorale, en engrangeant un nombre important d'élus, dans les Communes de plein exercice, au sein des Assemblées départementales et dans les Villes éventuelles, sur l'ensemble du territoire national.

Nos ambitions doivent intégrer un dépassement du nombre d'élus que nous avons atteint à l'issue des élections locales de 2009.

La récente décision du Bureau politique de l'AFP concernant l'élection présidentielle de 2017 en matière de candidatures, doit se prolonger, dans tous les cas, par une plus forte représentation du parti dans les Assemblées à élire, le 29 juin 2014.

De même, avec une représentation plus importante en qualité et en nombre d'élus, notre parti pourra continuer de jouer un rôle accentué dans les processus de décision en ce qui concerne la vie du pays et la gestion des projets de développement au profit des populations, particulièrement à la base.

De telles ambitions appellent, de la part du parti, une approche vigilante, organisée, planifiée avec méthode, maîtrisée et concertée, du volet des opérations d'investiture des candidats, à tous les niveaux.

Tout doit être entrepris dans ce sens : mobilisation des ressources humaines, mise en œuvre des mécanismes appropriés, partage des initiatives à promouvoir, gestion ordonnée des moyens logistiques, une bonne communication politique, un contact permanent avec les militants et les futurs élus.

C'est pour toutes ces raisons que le Bureau politique a pris les mesures suivantes, objet de la présente circulaire :

- 1) L'AFP réaffirme** son ancrage dans la Coalition Bennoo Bokk Yaakaar.

- 2) **Le Bureau politique, à l'unanimité, renouvelle** sa totale confiance à son Secrétaire Général, M. Moustapha Niasse, l'une et l'autre mesures ayant été adoptées, à Dakar, par le Comité directeur du parti, le 10 février 2013 ;
- 3) **L'AFP décide de mettre en place des Comités électoraux**, dont les actions s'intégreront, à chaque niveau, dans le cadre des programmes d'actions et d'initiatives des Comités électoraux de la Coalition Bennoo Bokk Yaakaar.

Dans le cadre que voilà, les modalités pratiques sont :

3.1. L'installation du Comité électoral national :

Le Comité électoral national de l'AFP est présidé par notre camarade Bouna Mohamed Seck, Secrétaire national du Bureau politique chargé des Elections.

Ce Comité national est chargé du suivi, de la supervision et du contrôle des opérations d'investiture et de dépôt des dossiers de candidature auprès des Autorités administratives compétentes, dans le respect des délais fixés par la loi.

Il élabore un chronogramme à diffuser auprès des Structures du parti à la base.

Il met en place, au niveau de la Permanence nationale du parti, une Cellule de veille, d'information et de communication présidée par le Porte-parole du parti, le Dr. Malick Diop, pour une meilleure prise en charge des préoccupations des camarades à la base.

Le Comité national électoral veille à l'application stricte des critères définis par la loi sur la parité.

Il désigne les représentants de l'AFP au Comité électoral national de la Coalition Bennoo Bokk Yaakaar.

Le Comité national électoral est composé comme suit :

- Le Secrétaire national chargé des Elections, Président
- le Secrétaire national chargé des Affaires politiques,
- la Présidente nationale du Mouvement National des Femmes de l'Espoir et du Progrès ;
- le Secrétaire Général national du Mouvement National des Jeunes pour le Progrès ;
- le Coordonnateur de l'Alliance Nationale des Cadres pour le Progrès ;
- le Porte-parole du parti ;
- les 14 Secrétaires Généraux des Coordinations régionales ;
- les 45 Secrétaires Généraux des Délégations départementales ;
- le Président du Comité Stratégies et Actions ;
- le Trésorier général du parti ;
- la Trésorière adjointe du parti ;
- la Secrétaire nationale chargée des Sections AFP de l'Extérieur
- le Secrétaire national chargé de l'Administration ;
- la Secrétaire nationale chargée de la Permanence.

3.2. La mise en place des Comités électoraux départementaux

Le Comité électoral départemental veille au bon déroulement des investitures.

Il est chargé de la gestion du processus électoral dans la Circonscription électorale.

Il assure le suivi et le contrôle des tâches, ainsi que l'encadrement nécessaire pour une bonne réussite des élections.

Il désigne les représentants de l'AFP au Comité électoral départemental de Bennoo Bokk Yaakaar.

Il rend compte régulièrement de ses activités au Comité électoral national.

Le Comité électoral départemental est présidé par le Secrétaire Général de la Délégation départementale et est composé comme suit :

- le 1^{er} Adjoint de la Structure mixte ;
- la Présidente départementale du MOUNFEP ;
- le Secrétaire Général départemental du MNJP ;
- le Secrétaire politique départemental ;
- le Secrétaire chargé des Elections ;
- un Représentant du 3^{ème} Age ;
- une Identité remarquable.

La composition du Comité électoral départemental est modulable en fonction des réalités locales.

Pour tout changement important dans la composition du Comité électoral départemental, l'avis préalable du Comité national électoral de l'AFP est requis.

3.3. La mise en place des Comités électoraux au niveau des Communes

Les attributions, le fonctionnement et la composition du Comité électoral communal sont identiques à ceux du Comité électoral départemental.

Un succès électoral est toujours le résultat d'une organisation méthodique et concertée des mesures à prendre et des actes à poser, depuis le moment des investitures jusqu'à la proclamation des résultats du scrutin.

A la Permanence du parti, les camarades peuvent trouver, chaque fois que de besoin, les informations et les données nécessaires à leur action. Il y a lieu de recourir à ce système d'informations disponibles, à tout moment, dans le but d'éviter les improvisations et les initiatives isolées qui produisent souvent des erreurs irréparables.

L'objectif fondamental étant de gagner le maximum de postes d'élus, il convient d'avoir présent à l'esprit, en toutes circonstances, cet impératif qui, s'il est atteint, préparera l'AFP à gérer avec succès, aujourd'hui et demain, les ambitions légitimes qui ont toujours été les siennes au service du pays et des populations sénégalaises.

Le Comité national électoral prendra les dispositions nécessaires, à chaque étape du processus engagé, pour une application correcte des dispositions de la présente Circulaire.

Fait à Dakar, le 21 mars 2014



Moustapha Niasse